

**COMMUNIQUE DE PRESSE sur l'intervention sur Mayotte
de Christian ESTROSI Secrétaire d'Etat français d'Outre-mer**

Le secrétaire d'Etat français d'outre-mer Monsieur Christian ESTROSI, a envisagé comme c'était le cas de son prédécesseur François BAROIN en 2005, de remettre en cause le « *droit du sol* ».

C'est une violation de ce droit républicain qui permet aux enfants nés sur le "*territoire français*" de pouvoir bénéficier de la nationalité française.

L'île de Mayotte constitue selon les résolutions des Nations Unies une partie intégrante

du territoire comorien. C'est donc la France qui occupe illégalement cette île et viole d'une manière flagrante l'intégrité territoriale des Comores. Il y a des liens séculaires, historiques, culturelles et religieuses entre les habitants des 4 îles des Comores qui forment le même peuple. Depuis l'instauration du fameux visa Balladur en 1995, les autres comoriens à Mayotte sont considérés comme des « immigrés » qui sont réprimés, torturés, violés, détenus dans des conditions horribles et expulsés en grand nombre (plus de 13000 en 2007). Ce proche du président Sarkozy doit se rendre compte que rien ni aucune mesure ne peut pas séparer durablement le même peuple. Ce secrétaire d'Etat aux affaires coloniales veut maintenir la présence de la puissance impérialiste dans cette île comorienne et ne pas assumer les conséquences qui en résultent.

Rien ne peut empêcher les autres comoriens de circuler librement dans cette île.

Ce candidat à la Mairie de Nice envisage d'appliquer les positions de Jean-Marie LE PEN, leader du Front National parti d'extrême droite française. Il se sert de Mayotte en « laboratoire » pour tester une fois de plus cette politique ségrégationniste avant de la généraliser en France.

Pour résoudre ce problème, nous demandons aux autorités françaises de respecter les résolutions des Nations Unies et des autres Organisations internationales qui prévoient le retour de Mayotte dans l'ensemble comorien. Ainsi, le problème de "droit de sol" ou de "droit du sang" sera réglé une fois pour toute.

Par ailleurs ce sous-ministre français précise qu'il y a "*une invasion imminente de la fédération des Comores en direction de l'île d'Anjouan, qui est à 70 km de Mayotte*". Il fait allusion à l'éventuelle intervention de l'armée comorienne à l'île d'Anjouan afin d'établir l'autorité de l'Etat dans l'ensemble du territoire. Nous pouvons parler par contre d'invasion permanente, l'occupation de Mayotte par les forces de la Légion Etrangère française sur place depuis des dizaines d'années.

Monsieur ESTROSI doit se rendre compte qu'il est originaire de la métropole à plus de 10.000 km de Mayotte, alors que les Comoriens des îles sœurs se trouvent à quelques dizaines de km. Il fait partie des envahisseurs et reflète la force d'occupation dans cette île comorienne reconnue par les instances internationales.

Nous demandons aux autorités comoriennes de dénoncer cette nouvelle atteinte à l'intégrité territoriale de notre pays. Le gouvernement français ne peut pas prétendre vouloir défendre l'intégrité territoriale des Comores et continuer à occuper illégalement une partie du territoire des Comores (Mayotte). Le président comorien ne peut pas continuer à considérer naïvement notre ancienne puissance coloniale comme un « pays ami » alors que le gouvernement de ce pays est à l'origine des diverses déstabilisations des Comores et continue à faire des attaques incessantes sur l'intégrité territoriale et la souveraineté de notre pays.

Pour le bureau de l'Association
SOS DEMOCRATIE COMORES
Le président AHMED Abdou